



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) : MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE POUR LA VILLE DE GAILLAC

1. Objet de la consultation

La Ville de Gaillac lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des organismes d'assurance maladie complémentaire (mutuelles, institutions de prévoyance, sociétés d'assurance).

Ce projet a pour objectif de faciliter l'accès à une complémentaire santé solidaire, qualitative à adhésion facultative et à tarifs négociés destinée aux habitants de la commune de Gaillac, sur justification de résidence, aux personnes exerçant une activité professionnelle sur le territoire communal, sans distinction d'âge, de statut (retraités, actifs, inactifs, étudiants, familles) ni d'état de santé

2. Modalités de participation et dossier de consultation

Le dossier complet de consultation (contenant le cahier des charges détaillé et les critères de sélection) peut être demandé par courrier électronique à l'adresse suivante : mp.chabane@ville-gaillac.fr.

3. Date limite de dépôt des candidatures

Les offres devront être transmises par voie électronique au plus tard le **9 octobre 2026** à **18 H** à l'adresse suivante :

mp.chabane@ville-gaillac.fr